



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

139^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 14 – 18.10.2018

Débat paritaire

Garantir que les enfants jouissent de leurs droits et grandissent à l'abri de la violence

Organisé par le Forum des femmes parlementaires
Mercredi 17 octobre 2018, 9 h 00 – 10 h 30
Salle 2, niveau 0, CICG

Note d'orientation

Le Forum des femmes parlementaires organise à Genève son quatrième débat paritaire. L'un des objectifs du débat est de favoriser le dialogue entre les femmes et les hommes réunis par l'UIP et de les encourager à débattre ensemble de questions d'intérêt commun.

Le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au cours des débats étant équivalent, les avis et l'expérience, différents mais complémentaires, des deux sexes apparaîtront ainsi clairement, ce qui garantira l'intégration de la perspective de l'égalité hommes-femmes dans les discussions. Les délégations sont donc invitées à être représentées à ce débat par des participants hommes et femmes.

Le débat sera animé par un parlementaire qui posera aux intervenants une série de questions clés avant de demander l'avis des participants. Il n'y aura pas de liste officielle des orateurs et les participants seront invités à demander la parole simplement en levant la main. Pour que le débat soit interactif, il est fortement déconseillé de préparer des discours à l'avance. Conformément au principe d'un débat paritaire, la composition du groupe d'intervenants respectera la parité hommes-femmes, de même que l'ordre selon lequel les orateurs seront invités à prendre la parole.

Alors que nous célébrons le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est nécessaire de mettre l'accent sur les droits des enfants - la génération future et la force vive de tous les pays de la planète.

Bien que des progrès importants aient été réalisés pour faire en sorte que les filles et les garçons soient des détenteurs actifs de droits, un trop grand nombre d'entre eux subissent encore la violence ou sont susceptibles de la subir à toutes les étapes de leur enfance et dans divers contextes.

Où que l'on se trouve dans le monde, il est impossible de garantir la sécurité des enfants. Ces derniers peuvent être victimes de violence à la maison, à l'école, dans les établissements de soins, dans leur quartier, sur Internet, etc. Les enfants qui vivent dans la pauvreté, ont un accès restreint à l'enseignement, n'ont pas d'état civil, connaissent la faim, vivent dans la rue, sont issus de migrations, etc., sont plus vulnérables à toutes les formes de violence. C'est également le cas des 158 millions d'enfants et d'adolescents d'âge scolaire (6 à 17 ans) qui vivent dans les 24 pays et zones touchés par les conflits armés¹.

¹ www.unicef.org/publications/files/Violence_in_the_lives_of_children_Key_findings_Fr.pdf

La violence peut prendre de nombreuses formes - physiques, sexuelles et émotionnelles - telles que l'homicide, la discipline violente, dont les châtiments corporels, les rapports sexuels forcés ou autres actes sexuels forcés. Selon l'UNICEF, rien qu'en 2012, les homicides ont coûté la vie à environ 95 000 enfants et adolescents de moins de 20 ans, ce qui représente près d'une personne sur cinq sur l'ensemble des victimes d'homicide enregistrées cette année-là. Environ 6 enfants sur 10 âgés de 2 à 14 ans dans le monde (près d'un milliard) ont régulièrement subi des châtiments corporels de la part de leurs tuteurs. Près d'un élève âgé de 13 à 15 ans sur trois dans le monde a dit avoir participé à une ou plusieurs bagarres physiques au cours de l'année écoulée ou avoir régulièrement été victime de harcèlement². Les enfants sont également confrontés à d'autres formes de violence, notamment l'exploitation sexuelle et la traite, le travail des enfants, ainsi que les pratiques néfastes, par exemple le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines telles que l'excision.

Les filles et les garçons souffrent souvent de différentes formes de violence et sont touchés par celle-ci de différentes manières. Bien que les filles et les garçons soient susceptibles de subir des violences sexuelles à tout âge, les filles deviennent particulièrement vulnérables après la puberté. Des enquêtes indiquent que l'année dernière, 9 millions de filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde ont été contraintes à des rapports sexuels ou à d'autres actes sexuels. Les pratiques néfastes concernent également les filles de manière disproportionnée. Dans le monde, près de 750 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont été mariées avant leur 18^{ème} anniversaire et au moins 200 millions de femmes et de filles ont subi des mutilations génitales³. D'autre part, le taux mondial d'homicides parmi les adolescents est quatre fois plus élevé chez les garçons que chez les filles. A l'adolescence, les garçons sont beaucoup plus susceptibles d'être tués par des étrangers, alors que près de la moitié des filles victimes d'homicide sont tuées par des membres de leur famille ou des partenaires intimes, ce qui n'est le cas que d'environ 6 pour cent des hommes⁴. Les décideurs doivent tenir compte de ces tendances qui varient selon le sexe afin de protéger efficacement les filles et les garçons de la violence et de répondre à leurs besoins spécifiques.

Les conséquences de la violence sont énormes. Elle prive des personnes de leur enfance, met leur santé en danger, perturbe l'enseignement, entrave le développement des enfants et les possibilités d'autonomisation, et augmente le risque d'être victime de nouvelles violences à l'âge adulte. En plus d'avoir des répercussions tragiques sur les enfants eux-mêmes et leur famille, la violence à l'égard des filles et des garçons entraîne également de colossaux coûts économiques et sociaux, tant en termes de perte de capacités que de baisse de productivité.

Pourtant, de nombreuses formes de violence à l'égard des enfants restent acceptables sur les plans social et culturel. Elles sont souvent considérées ou justifiées comme étant nécessaires ou inévitables. Des lois et des politiques laxistes ne protègent pas les filles et les garçons qui sont souvent trop jeunes ou trop vulnérables pour dénoncer des actes qu'ils ont subis ou pour se protéger par leurs propres moyens. En outre, les services de protection de l'enfance sont souvent inexistantes ou inadaptés. Tout cela exige une réforme législative adéquate, de nouvelles politiques, des allocations budgétaires et une évolution des cultures et des mentalités.

Les parlementaires - hommes et femmes - seront invités à discuter et à trouver des solutions aux questions clés suivantes :

- Quelles sont les différentes formes de violence à l'égard des enfants ? Sont-elles les mêmes pour les filles et les garçons ? Comment se fait-il que la violence touche différemment les filles et les garçons ?
- Quels sont les principaux défis, recensés par les parlementaires, qu'il faut relever pour progresser dans la lutte contre la violence faite aux filles et aux garçons ?

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2014, *Cachée sous nos yeux*, une analyse statistique de la violence envers les enfants

³ www.unicef.org/publications/files/Hidden_in_plain_sight_statistical_analysis_Summary_FR_2_Sept_2014.pdf

⁴ www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures
data.unicef.org/topic/adolescents/violence

- Comment les parlementaires peuvent-ils utiliser la Convention relative aux droits de l'enfant et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour protéger efficacement les filles et les garçons contre toutes les formes de violence ? De quels outils, compétences et connaissances les parlementaires ont-ils besoin pour offrir aux filles et aux garçons une enfance sans violence ?
- Comment une perspective de genre contribue-t-elle à ces efforts et améliore-t-elle les résultats ? Quelles mesures concrètes votre parlement a-t-il prises pour revoir la législation, les politiques et les budgets visant à mettre fin à la violence à l'égard des enfants en tenant compte de la perspective de genre ? Quels sont les résultats et les avantages d'une telle approche ?
- Comment les parlements peuvent-ils collaborer avec d'autres partenaires pour garantir la participation active des hommes et des garçons aux stratégies visant à prévenir et à combattre la violence, y compris la violence sexiste, à l'égard des enfants ? Quelles bonnes pratiques ont été appliquées à cet égard ?

Intervenants:

- M. Owain James, Directeur de la fondation pour l'enfance *Kailash Satyarthi Children's Foundation*
- Mme Anya Gass, responsable du projet *Girls Advocacy Alliance* au Bureau de l'organisation *Plan International* à Genève
- Mme Jeanne d'Arc Gakuba, Vice-Présidente du Sénat du Rwanda et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP
- M. Habibe Millat, parlementaire du Bangladesh